

---

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2014

À une séance extraordinaire tenue le 8 juillet 2014, à 8 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1 (absent)  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 8 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dossiers de la Direction générale – Mandat – Constats et projections budgétaires par la firme Mallette
3. Dossiers des Communications
4. Dossiers de la Trésorerie
5. Dossiers du Greffe
6. Dossiers des Ressources humaines
7. Dossiers du Développement économique
8. Dossiers de la Culture
9. Dossiers des Loisirs et de la vie communautaire
10. Dossiers des Travaux publics
11. Dossiers de l'Urbanisme
12. Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2014-415 au montant de 5 000 000 \$ pour le financement à long terme des activités de fonctionnement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
13. Avis de motion – À déterminer
14. Adoption d'un premier projet de Règlement – À déterminer
15. Adoption d'un second projet de Règlement – À déterminer
16. Adoption finale d'un Règlement – À déterminer
17. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
18. Période d'intervention des membres du conseil
19. Clôture de la séance



#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7698, point numéro 1, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2014 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**2. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – MANDAT – CONSTATS ET PROJECTIONS BUDGÉTAIRES PAR LA FIRME MALLETTE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7699, point numéro 2, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

RÉFÉRENCE : MVSAD-2014-5531

CONSIDÉRANT QUE depuis 2006, le Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit composer avec deux items bien distincts dans son budget de fonctionnement, soit la quote-part provenant de l'agglomération et les dépenses directement attribuables au fonctionnement de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les sommes que la Ville doit allouer à la quote-part sont hors de son contrôle et ont augmenté de plus de 80 % depuis 2009;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant temps de faire une réflexion stratégique de manière à analyser l'impact sur les citoyens de l'évolution prévue des revenus et dépenses de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance de la tâche, un mandat doit être donné à une firme externe afin de procéder à l'évolution de la situation financière de la Ville depuis 2006 ainsi qu'à une analyse des projections financières sur les dix prochaines années en fonction de diverses variables.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De mandater la firme Mallette, non limitativement, sur les aspects suivants :

- Analyser les différents postes de revenus et dépenses des états financiers afin de pouvoir tirer des tendances;
- Analyser l'évolution des revenus et dépenses directs de la Ville ainsi que les tendances des dépenses dues à la quote-part;
- Analyser le budget de la municipalité pour l'exercice 2014 en comparaison avec le réel de 2013 de façon à en tirer divers constats;
- Procéder à des simulations, en termes de projections financières, sur la période 2015-2025;

QUE le conseil autorise par résolution que M. Robert Doré, directeur général par intérim, puisse signer les documents nécessaires à la conclusion de l'offre de service.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**3. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7700, point numéro 3, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN DOSSIER)



**4. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7701, point numéro 4, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN DOSSIER)



**5. DOSSIERS DU GREFFE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7702, point numéro 5, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN DOSSIER)



**6. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7703, point numéro 6, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN DOSSIER)



**7. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7704, point numéro 7, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN DOSSIER)



**8. DOSSIERS DE LA CULTURE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7705, point numéro 8, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN DOSSIER)

**9. DOSSIERS DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7706, point numéro 9, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN DOSSIER)



**10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7707, point numéro 10, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN DOSSIER)



**11. DOSSIERS DE L'URBANISME**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7708, point numéro 11, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN DOSSIER)



**12. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2014-415 AU MONTANT DE 5 000 000 \$ POUR LE FINANCEMENT À LONG TERME DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7709, point numéro 12, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

RÉFÉRENCES : REGVSAD-2014-411

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2014-415 au montant de 5 000 000 \$ pour le financement à long terme des activités de fonctionnement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**13. AVIS DE MOTION – À DÉTERMINER**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2014-□, point numéro 13, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

(AUCUN)



**14. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7710, point numéro 14, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



**15. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7711, point numéro 15, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



**16. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7712, point numéro 16, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



**17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)**

POINT NUMÉRO 17, séance extraordinaire du 8 juillet 2014



**18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NUMÉRO 18, séance extraordinaire du 8 juillet 2014



**19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7713, point numéro 19, séance extraordinaire du 8 juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2014 à 8 h 10 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

\_\_\_\_\_  
Marcel Corriveau, maire

\_\_\_\_\_  
Robert Doré, directeur général et greffier par intérim